

L'an deux mil vingt et un, le premier juin, à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis au complexe des Cent Sillons (salle Prévert) en session ordinaire. Ils ont été convoqués par Monsieur le Maire le vingt-six mai deux mil vingt et un. La séance a été présidée par Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. François OUVRARD, Maire ;
- Mmes et MM. Véronique BARBIER, Arnaud LOISON, Jean-Pierre DELSOL, Marielle NOBLET-BOUGOUIN, Alain GANDEMER, Laurence HERVEZ (jusqu'à 21h10), Sébastien POURIAS, Adjoint ;
- Mmes et MM. Paul SEZESTRE, Dominique THIBAUD, Philippe BAGUELIN, Patrick GIRARD, Annie ROUET, Laurent DEBARE, Christophe RICHARD, Patricia SORIN, Hélène LAUNAY, Roland GAUTIER, Sarah GINET, Serge DREAN, Claudine LE PISSART, Sophie COLLOBER, Nadège HAMEILLON, Didier DAVAL (à partir de 20h26), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Fabienne BARDON, pouvoir à Laurence HERVEZ : pouvoir valable jusqu'à 21h10.
- Anne BOULBENNEC-BAUDET, pouvoir à Marielle NOBLET-BOUGOUIN.
- Laurent DENIS.
- Adeline LEYZOUR, pouvoir à François OUVRARD.
- Laurence HERVEZ, pouvoir à Véronique BARBIER : pouvoir valable à compter de 21h10.
- Sylvie MARIN.

SECRÉTAIRE : Marielle NOBLET-BOUGOUIN est élue Secrétaire de séance.

ASSISTANT : Emmanuel PRUSKER, Directeur général des services.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07, remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

- 1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021**
- 2. DELEGATIONS EXERCÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**
- 3. ADMINISTRATION GENERALE**
 - 3.1. Correction du nom de la Commune
 - 3.2. Modification du règlement intérieur du Conseil municipal

- 3.3. Modification des tarifs de remplacement des documents de la médiathèque détériorés ou perdus
- 3.4. Subvention de création pour l'association Gramcampo
- 3.5. Subvention pour un jeune dans le cadre d'un projet sportif
- 3.6. Election de dix représentants du Conseil municipal pour siéger à l'Office Municipal Culture et Solidarités (OMCS)

4. FINANCES

- 4.1. Exonération de taxe foncière pour les constructions à usage d'habitation de moins de deux ans

5. ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

- 5.1. Suppression de la minoration de 50 % du temps d'activité périscolaire (TAP) de la première heure de périscolaire du soir

6. AMENAGEMENT ET URBANISME

- 6.1. Cession des délaissés de voirie du chemin de la Douve
- 6.2. Délégation de signature du Conseil municipal à un notaire pour l'acquisition du local de l'agence postale et du terrain enherbé de la galerie commerciale
- 6.3. Dénomination de la voie de l'îlot Nord de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Belle Etoile
- 6.4. Acquisition de la parcelle agricole B 0920 au lieu-dit La Roberdière
- 6.5. Convention de groupement de commandes pour le marché de prestations de contrôles règlementaires et de vérifications périodiques avec six communes de la CCEG
- 6.6. Avenant à la Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique (EPFLA) relative au portage de la ferme de Chânaïs
- 6.7. Extension du restaurant scolaire de la Futaie : plan de financement et autorisation de demandes de subventions
- 6.8. Projet de réalisation de chicanes au lieu-dit la Chesnaie Minier et autorisation de demande de subvention pour les amendes de police 2020
- 6.9. Approbation du projet d'aménagement et de remise en état des voiries et chemins communaux et autorisation donnée au maire de signer le marché de travaux

7. ERDRE ET GESVRES

- 7.1. Avis sur le projet de territoire, le pacte de gouvernance et le projet de délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public
- 7.2. Avis sur le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de communes

8. INFORMATIONS

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

Monsieur le Maire présente le projet du procès-verbal du Conseil municipal du 16 mars 2021. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.

2. DELEGATIONS EXERCEES PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique les délégations qu'il a exercées depuis le dernier Conseil municipal.

1. Le 25 mars 2021, décision du Maire n°05DE-2021 :

⇒ Avenant n°3 au marché public de fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants municipaux scolaires et d'accueil de loisirs.

Monsieur le Maire décide de conclure l'avenant n°3 proposée par la société Restoria, sise 12 rue Georges Mancel à Angers (49000), relatif au marché public de fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants municipaux scolaires et l'accueil de loisirs. Il précise que cet avenant correspond à l'ouverture d'un deuxième site de restauration au restaurant de la Futaie pour l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, que la prestation de restauration retenue est un service à table et qu'il est prévu une hausse du tarif TTC de la prestation de service de 0,103 € par repas servis sur l'ensemble des repas fournis pendant l'année sur les deux restaurants scolaires municipaux (temps scolaire et accueil de loisirs).

2. Le 05 mars 2021, décision du Maire n°06DE-2021

⇒ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le Plan d'Aménagement de la Voirie Communale et chemins agricoles, programme 2021-2024.

Monsieur le Maire décide d'attribuer ce marché de maîtrise d'œuvre à la SARL C2i pour un montant de 35 340,00€ HT.

3. Le 22 mars 2021, décision du Maire n°07DE-2021

⇒ Remplacement des sanitaires du Brossais.

Monsieur le Maire décide de valider le devis de l'entreprise Sanisphère pour un montant de 26 420,00€ HT pour le remplacement des sanitaires du Brossais.

4. Le 23 mars 2021, décision du Maire n°08DE-2021

⇒ Prémption de la parcelle bâtie cadastrée AE95p située 6 place de l'Eglise.

Monsieur le Maire décide de préempter le bien bâti cadastré AE95p au prix de vente et conditions indiqués dans la DIA référencée 4406621 E04, soit au prix de 260 000 € auquel s'ajoute les frais d'acte notarié et le prorata de taxe foncière. Monsieur le Maire décide de prendre en charge la commission d'agence d'un montant de 11 000 €.

5. Le 23 mars 2021, décision du Maire n°09DE-2021

⇒ Prémption de la parcelle non-bâtie cadastrée AE95p située 6 place de l'Eglise.

Monsieur le Maire décide de préempter le bien non-bâti cadastré AE95p au prix de vente et conditions indiqués dans la DIA référencée 4406621 E07, soit au prix de

100 000 € auquel s'ajoute les frais d'acte notarié et le prorata de taxe foncière. Monsieur le Maire décide de prendre en charge la commission d'agence d'un montant de 7 000 €.

6. Le 30 mars 2021, décision du Maire n°10DE-2021

⇒ Attribution du marché « Achat d'une débroussailleuse avec groupe de broyage ». Monsieur le Maire décide d'attribuer ce marché à la société Agréom pour un montant de 45 300,00€ HT.

7. Le 31 mars 2021, décision du Maire n°11DE-2021

⇒ Cession d'une débroussailleuse à la société Agréom. Monsieur le Maire décide d'accepter l'offre de reprise de la débroussailleuse émanant de la société Agréom pour un montant de 12 500,00€ TTC.

8. Le 6 avril 2021, décision du Maire n°12DE-2021

⇒ Adhésion à l'AMF 44. Monsieur le Maire décide de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association fédérative départementale des Maires et des présidents de communautés de Loire Atlantique pour 2021 pour un montant de 1 623,85 €.

9. Le 6 avril 2021, décision du Maire n°13DE-2021

⇒ Adhésion à POLLENIZ (réseau pour la santé du végétal). Monsieur le Maire décide de renouveler l'adhésion à POLLENIZ pour 2021 pour un montant de 731 €.

10. Le 14 avril 2021, décision du Maire n°14DE-2021

⇒ Attribution du marché d'achats de licences d'accès client à Exchange et Windows Server et de licences Pack Office. Monsieur le Maire décide d'attribuer ce marché à procédure adaptée à l'entreprise UGAP dont le siège social est basé 1 boulevard Archimède Champs-sur-Marne à Marne-la-Vallée, pour un montant de 10 251,78€ TTC. Ce marché comprend l'achat de 70 licences d'accès client à Exchange, de 50 licences d'accès client à Windows Server et 5 licences Pack Office.

11. Le 19 avril 2021, décision du Maire n°15DE-2021

⇒ Attribution du marché de balayage mécaniques des caniveaux et bordures de voies. Monsieur le Maire décide d'attribuer ce marché à la société Véolia Grandjouan SACO pour un montant de 12 803,05€ HT.

12. Le 20 avril 2021, décision du Maire n°16DE-2021

⇒ Attribution du marché de piquetage du mur d'enceinte du cimetière. Monsieur le Maire décide de signer le devis proposé par l'association AIRE et d'engager la dépense pour les travaux de piquetage du mur d'enceinte du cimetière pour un montant de 6 611,15 €.

13. Le 29 avril 2021, décision du Maire n°18DE-2021

⇒ Achat d'abri vélo pour l'établissement scolaire La Futaie.

Monsieur le Maire décide de signer le devis de la société Abribus et d'engager la dépense pour la fourniture et la pose d'un abri vélo sur le site de l'établissement scolaire de la Futaie pour un montant de 10 584,00 TTC.

14. Le 29 avril 2021, décision du Maire n°19DE-2021

⇒ Achat d'abri vélo pour l'établissement scolaire Robert Desnos.

Monsieur le Maire décide de signer le devis de la société Abribus et d'engager la dépense pour la fourniture et la pose d'un abri vélo sur le site de l'établissement scolaire Robert Desnos pour un montant de 10 584,00 TTC.

15. Le 29 avril 2021, décision du Maire n°20DE-2021

⇒ Achat d'abri vélo pour l'établissement scolaire Hippolyte Monnier.

Monsieur le Maire décide de signer le devis de la société Abribus et d'engager la dépense pour la fourniture et la pose d'un abri vélo sur le site de l'établissement scolaire Hippolyte Monnier pour un montant de 10 584,00 TTC.

16. Le 29 avril 2021, décision du Maire n°21DE-2021

⇒ Achat d'abri vélo pour l'établissement scolaire Saint-Joseph.

Monsieur le Maire décide de signer le devis de la société Abribus et d'engager la dépense pour la fourniture et la pose d'un abri vélo sur le site de l'établissement scolaire Saint-Joseph pour un montant de 10 584,00 TTC.

17. Le 6 mai 2021, décision du Maire n°22DE-2021

⇒ Attribution du marché d'achats de commutateurs et de leurs installations et configurations.

Monsieur le Maire décide d'attribuer le marché à procédure adaptée d'achats de switches, transmetteurs, jarretières et de la prestation d'installation et configuration à l'entreprise PROSELIS dont le siège social est basé ZA Porte Estuaire, 1 Rue de la Tamise, 44750 Campbon, pour un montant de 19 003.26€ TTC. Ce marché comprend l'achat de 7 switches, de 14 transmetteurs SFP, de 19 jarretières, 2 câbles Cisco SFP+, et de la prestation d'installation et de configuration de l'ensemble.

18. Le 7 mai 2021, décision du Maire n°23DE-2021

⇒ Attribution du marché « Cybersécurité »

Monsieur le Maire décide d'attribuer le marché à procédure adaptée d'achats de « Tests d'intrusion » à l'entreprise VEYAN dont le siège social est basé à « LE MAEVA, 56520 GUIDEL », pour un montant de 16 200€ TTC. Ce marché comprend l'achat de « Tests d'intrusion interne et externe ».

19. Le 14 mai 2021, décision du Maire n°24DE-2021

⇒ Délivrance d'une concession dans le cimetière communal.

Monsieur le Maire décide de délivrer une concession de 30 ans dans la partie nouvelle du cimetière pour la famille BRODU pour un montant de 346 €.

20. Le 19 mai 2021, décision du Maire n°25DE-2021

⇒ Acceptation d'une indemnité suite au sinistre du 17 décembre 2020 relatif à une tentative de vol par voiture bélier aux ateliers municipaux.

Monsieur le Maire décide d'accepter le montant de l'indemnité relative au sinistre survenu dans la nuit du 17 décembre 2020 aux ateliers municipaux, soit un montant de 6 636 €.

21. Le 25 mai 2021, décision du Maire n°26DE-2021

⇒ Avenant à la convention d'occupation du domaine public conclue avec la société Free Mobile.

Monsieur le Maire décide d'accepter l'avenant à la convention d'occupation du domaine public conclue avec la société Free Mobile le 20 juin 2018, qui accorde la mise à disposition d'emplacements dans l'église aux fins d'installation d'équipements de radiotéléphonie, au profit de la société On Tower France.

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1. CORRECTION DU NOM DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique de corriger le nom de la Commune en supprimant le « s » de Grandchamps-des-Fontaines afin que le nom officiel soit le nom historique, à savoir Grandchamp-des-Fontaines.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents visant à corriger le nom de la Commune.

3.2. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur du Conseil municipal modifié pour le mandat 2020-2026 annexé à la présente délibération.

3.3. MODIFICATION DES TARIFS DE REMPLACEMENT DES DOCUMENTS DE LA MEDIATHEQUE DETERIORES OU PERDUS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de modifier la délibération n°DE-20-03-2020 du 3 mars 2020 en supprimant le tarif suivant :

Divers	Tarif
Livre, DVD ou CD perdu ou détérioré – REEMPLACEMENT	Coût du remplacement.

DECIDE d'ajouter le tarif suivant à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération :

Divers	Tarif
Dans le cas de livres, CD et revues détériorés ou perdus et dans le cas où la procédure de relance pour le remplacement du support est infructueuse, le coût sera égal au coût de remplacement.	Coût du remplacement.

3.4. SUBVENTION DE CREATION POUR L'ASSOCIATION GRAMCAMPO

M. Sébastien POURIAS ne participe pas au vote étant membre de l'association Gramcampo.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, soit 24 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme Hélène LAUNAY) et 1 voix CONTRE (Mme Sarah GINET),

DECIDE d'attribuer une subvention de création de 200 € pour l'association Gramcampo.

3.5. SUBVENTION POUR UN JEUNE DANS LE CADRE D'UN PROJET SPORTIF

Mme Véronique BARBIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE, soit 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Nadège HAMEILLON),

DECIDE d'attribuer une subvention de 150 € à Monsieur Nicolas BARBIER pour financer une partie du matériel nécessaire à sa participation à un Ironman dans les Pyrénées.

3.6. ELECTION DE DIX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER A L'OFFICE MUNICIPAL CULTURE ET SOLIDARITES (OMCS)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder au scrutin à bulletin public pour la désignation des dix conseillers municipaux composant l'Assemblée Générale de l'Office Municipal Culture et Solidarités (OMCS).

DÉSIGNE les dix membres de l'Assemblée Générale de l'OMCS, à savoir :

1. Monsieur Dominique THIBAUD ;
2. Monsieur Christophe RICHARD ;
3. Madame Laurence HERVEZ ;
4. Monsieur Alain GANDEMER ;
5. Madame Sarah GINET ;
6. Monsieur Philippe BAGUELIN ;
7. Monsieur Paul SEZESTRE ;
8. Madame Marielle NOBLET BOUGOUIN ;
9. Madame Sophie COLLOBER ;

10. Monsieur Didier DAVAL.

4. FINANCES

4.1. EXONERATION DE TAXE FONCIERE POUR LES CONSTRUCTIONS A USAGE D'HABITATION DE MOINS DE DEUX ANS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, soit 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Serge DREAN),

DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties à usage d'habitation en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à hauteur de 40 % de la base imposable.

5. ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

5.1. SUPPRESSION DE LA MINORATION DE 50 % DU TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE (TAP) ET DE LA PREMIERE HEURE DE PERISCOLAIRE DU SOIR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

MODIFIE la délibération n°14-03-2021 du 16 mars 2021 fixant les tarifs des services pour l'année 2021 en supprimant la minoration de 50 % du TAP et de la première heure du périscolaire du soir à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

PRECISE que les tarifs de l'accueil périscolaire s'appliquant à compter du 1^{er} septembre 2021 sont les suivants :

Tarifs	Taux d'effort appliqué au quotient familial	Tarif Plancher	Tarif Plafond
Tarif horaire du matin et du soir	0,230 %	0,50 €	3,05 €
Mercredi après-midi	0,625 % moins 0,50€ (prix du goûter non fourni)	1,50 €	9,50 €

Précisions :

1. Facturation au quart d'heure.
2. Supplément pour les activités qui nécessitent un transport hors CCEG : 5 €.
3. Pénalité pour dépassement d'horaire : 3€ par ½ heure entamée.

6. URBANISME — AMENAGEMENT

6.1. CESSION DES DELAISSES DE VOIRIE DU CHEMIN DE LA DOUVE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à céder les parcelles communales suivantes telles que représentées dans les annexes 1 et 2 à la présente délibération :

⇒ La parcelle cadastrée BB 0053 d'une surface de 215m² au prix de 1.50 €/m².

- ⇒ La parcelle cadastrée BB 0052 d'une surface de 125m² au prix de 1.50 €/m².
- ⇒ La parcelle cadastrée BC 0069 d'une surface de 476m² au prix de 1.50 €/m².
- ⇒ La parcelle cadastrée BC 0070 d'une surface de 115m² au prix de 1.50 €/m².

DECIDE que les frais de géomètre et de réalisation des actes administratifs seront répartis proportionnellement aux surfaces acquises entre les différents acquéreurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et l'ensemble des documents nécessaires aux cessions des parcelles mentionnées ci-dessus.

6.2. DELEGATION DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL A UN NOTAIRE POUR L'ACQUISITION DU LOCAL DE L'AGENCE POSTALE ET DU TERRAIN ENHERBE DE LA GALERIE COMMERCIALE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déléguer la signature des actes notariés mentionnés dans la délibération n°13-02-2021 du 02 février 2021 à tous les clercs de l'étude notariale de Maître MARGOLIS, notaire à MOUANS SARTOUX (06370), 512 Route de la Roquette.

6.3. DENOMINATION DE LA VOIE DE L'ILOT NORD DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE LA BELLE ETOILE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

NOMME la voie de la Zone d'Aménagement Concerté de la Belle Etoile rue Ariane.

6.4. ACQUISITION DE LA PARCELLE AGRICOLE B 0920 AU LIEU-DIT LA ROBERDIERE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE D'ACQUERIR LA PARCELLE CADASTREE B 0920 D'UNE SURFACE DE 5 961M² ENVIRON AU PRIX DE 0.30€ LE M² TELLE QUE PRESENTÉE EN ANNEXE DE LA PRESENTE DELIBERATION.

DIT QUE LES FRAIS DE NOTAIRES ET AUTRES RELATIFS A CETTE ACQUISITION SERONT REPARTIS ENTRE LES DEUX PARTIES, L'ACTUEL PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE CADASTREE B 0920 ET LA COMMUNE.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER L'ACTE NOTARIE AUPRES DE L'ETUDE DE MAITRE PATRICE WALSH DE SERRANT ET TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES A CETTE ACQUISITION.

6.5. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE DE PRESTATIONS DE CONTROLES REGLEMENTAIRES ET DE VERIFICATIONS PERIODIQUES AVEC SIX COMMUNES DE LA CCEG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention constitutive du présent groupement de commandes, annexée à la présente délibération.

DESIGNE parmi les membres de Commission d'appel d'offres communale M. Paul SEZSTRE, membre titulaire, et M. Christophe RICHARD, membre suppléant de la Commission d'appel d'offre du groupement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6.6. AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE ATLANTIQUE (EPFLA) RELATIVE AU PORTAGE DE LA FERME DE CHANAIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant à la Convention avec l'Établissement Public Foncier de Loire Atlantique (EPFLA) relative au portage de la ferme de Chânaïs, annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant qui stipule que l'EPFLA prend en charge intégralement les frais de portage de l'opération.

6.7. EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE LA FUTAIE : PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement de l'extension du restaurant scolaire de la Futaie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès des différentes institutions.

6.8. PROJET DE REALISATION DE CHICANES AU LIEU-DIT LA CHESNAIE MINIER ET AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES AMENDES DE POLICE 2020

APPROUVE le projet de réalisation de chicanes au lieu-dit la Chesnaie Minier,

DECIDE la réalisation des travaux au titre du budget 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2020.

6.9. APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE REMISE EN ETAT DES VOIRIES ET CHEMINS COMMUNAUX ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'aménagement des travaux sur les secteurs suivants : Chesnaie Minier, chemin de la Rinière, rue des Platanes, avenue du Général de Gaulle et chemin du Flanc.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux correspondant à ces travaux d'aménagement de voiries et de chemins dans le cadre des dépenses inscrites au budget primitif 2021.

7. CCEG

7.1. AVIS SUR LE PROJET DE TERRITOIRE, LE PACTE DE GOUVERNANCE ET LE PROJET DE DELIBERATION SUR LES CONDITIONS ET MODALITES DE CONSULTATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ET D'ASSOCIATION DE LA POPULATION A LA CONCEPTION A LA MISE EN ŒUVRE OU A L'EVALUATION DES POLITIQUES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND CONNAISSANCE du projet de territoire, du pacte de gouvernance et du projet de délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

DONNE un avis FAVORABLE au projet de territoire d'Erdre et Gesvres à la majorité, soit 25 voix POUR et une ABSTENTION (Mme GINET) ;

DONNE un avis FAVORABLE au pacte de gouvernance de la Communauté de communes Erdre et Gesvres à l'unanimité ;

DONNE un avis FAVORABLE à l'unanimité au projet de délibération du Conseil communautaire d'Erdre et Gesvres sur les conditions et modalités de consultation du Conseil de développement et d'association de la population à la conception à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

7.2. AVIS SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE ORGANISATION DE LA MOBILITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

EMET UN AVIS FAVORABLE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ORGANISATION DE LA MOBILITE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES.

8. INFORMATIONS DIVERSES

8.1. DATES

- ✚ LE 03 JUIN A 19H, SALLE DU CONSEIL : COMMISSION MOBILITE, VOIRIE, BATIMENTS, URBANISME, FONCIER, AFFAIRES AGRICOLES
- ✚ LE 08 JUIN A 19H, SALLE DU CONSEIL : BUREAU MUNICIPAL ELARGI N°12-2021
- ✚ LE 10 JUIN A 18H : CONSEIL D'ECOLE DE LA FUTAIE
- ✚ LE 14 JUIN A 18H, SALLE DU CONSEIL : COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE
- ✚ LE 15 JUIN A 18H, ESPACE DES CEDRES : CONSEIL D'ECOLE ROBERT DESNOS
- ✚ LE 15 JUIN A 18H30, SALLE DU CONSEIL : BUREAU MUNICIPAL ELARGI N°13-2021

- LE 20 JUIN, COMPLEXE DES 100 SILLONS : 1^{ER} TOUR DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES
- LE 22 JUIN A 18H30, SALLE DU CONSEIL : BUREAU MUNICIPAL ELARGI N°14-2021
- LE 27 JUIN, COMPLEXE DES 100 SILLONS : 2EME TOUR DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES
- LE 29 JUIN A 18H30, SALLE DU CONSEIL : BUREAU MUNICIPAL ELARGI N°15-2021
- LE 1^{ER} JUILLET A 18H00, SALLE DU CONSEIL : COMMISSION TRANSITION NUMERIQUE
- LE 1^{ER} JUILLET A 19H30, SALLE DU CONSEIL : COMMISSION COMMUNICATION ET ANIMATION TERRITORIALE
- LE 06 JUILLET A 14H, SALLE DU CONSEIL : COMITE TECHNIQUE
- LE 06 JUILLET A 19H, SALLE DU CONSEIL : BUREAU MUNICIPAL ELARGI N°16-2021
- LE 06 JUILLET 2021 A 20H : CONSEIL MUNICIPAL N°04-2021

Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 23h15.

Marielle NOBLET-BOUGOUIN
La secrétaire de séance

